

#77

DEPUIS 1983

MAULD' INFO

FÉVRIER 2023



LE SAVIEZ VOUS ?

- CE BULLETIN MUNICIPAL EST IMPRIMÉ EN NOIR ET BLANC POUR UN COÛT DE 42€.
- IMPRIMÉ EN COULEUR LE COÛT SERAIT DE 420€.
- CHAQUE JOUR NOUS SOMMES VIGILANTS AUX FINANCES DE NOTRE COMMUNE.

MAULD'INFO EN COULEUR DISPONIBLE SUR FACEBOOK.
POUR RECEVOIR MAULD'INFO UNIQUEMENT PAR MAIL CONTACTEZ NOUS.



CÉRÉMONIE DES VOEUX

Discours de Nicolas BOUCHEZ, Maire de Maulde.

Mauldoises, Mauldois, Mesdames, Messieurs en vos grades et qualités
Comme vous pouvez le constater, depuis ces 3 dernières années nous n'avons pas chômé...

Toutes les subventions possibles et envisageables ont été demandées et je remercie Florian et Jean-François, sans oublier les élus qui ont participé activement à tous ces dossiers.

Il y en a eu des projets réalisés et il y en aura encore, croyez-moi. Jean-François en a parlé.
J'en profite pour lancer un appel auprès des Maires des communes voisines car, dans le cadre du projet de notre école et plus particulièrement de la partie périscolaire, il nous est possible d'obtenir une subvention de la région mais pour cela, il faut que ce projet ait un rayonnement intercommunal.

Pour autant nous allons continuer de tout mettre en œuvre afin de rester raisonnable et raisonné quant à la gestion de notre budget en maîtrisant nos dépenses sans non plus pour autant faire payer les Mauldois.
J'en veux pour preuve : **Pas d'augmentation du taux des taxes foncières.**

Nous en avons passé des heures autour de la table à réfléchir, élus, personnel et techniciens extérieurs qui ont été conviés à chaque fois, aux nombreuses réunions en partenariat avec le CAUE (Comité d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Nord, qui est une association destinée à aider les collectivités dans la démarche de projet. Cela permet de dresser un bilan du patrimoine communal et de se projeter à court, moyen et long terme sur le développement de notre village.

ØLa cotisation annuelle s'élève à 250€ /an.

ØCette association étant financée principalement par la part départementale des taxes d'aménagement liées aux permis de construire.

Un grand merci à M. GRANDJACQUES, architecte urbanistique du CAUE du Nord et M. Jérémy GODEFROY Chef de Projet Appui aux communes de la CAPH qui nous ont été d'une aide cruciale dans ces différents temps d'échanges.

Madame Danièle Vilain, Secrétaire de mairie a fait valoir ses droits à la retraite, au 31 janvier 2022 après 20 ans de services au sein de notre collectivité, il a donc bien évidemment fallu la remplacer. Un premier appel à candidature a été organisé et faute de propositions nous avons recruté une secrétaire qui venait de la région parisienne. Les missions qui lui ont été confiées, tellement nombreuses et fastidieuses l'ont poussé à nous quitter très rapidement.

Dès l'absence de Mme SWIEBODA, une demande a été faite auprès du service de remplacement du CDG59, nous attendons encore un retour de leur part...

Je tiens à souligner l'immense travail réalisé par Florian FINET, adjoint aux travaux, qu'il en soit remercié. Il a réalisé un travail considérable tant sur la mise à jour des factures que sur le travail administratif quotidien que doit faire un secrétaire de Mairie.

J'en profite pour saluer l'arrivée depuis le 23 novembre dernier de Madame Karine BLAS, que nous avons reçue le 31 août en présence de M MOYNAC, trésorier principal de St Amand, qui nous a conforté sur la partie technique. Oui, clairement nous n'avons pas laissé sortir Mme BLAS sans lui dire que nous serions ravis de pouvoir travailler avec elle.

A ce jour, Mme BLAS remplit toutes les conditions requises tant sur la partie technique que sur la gestion du personnel avec qui, dès le premier jour, le courant est très bien passé.

Je lui souhaite la bienvenue et la remercie pour tout ce qu'elle peut nous apporter et surtout nous apporte déjà.

Pour finir au niveau du personnel, Mme Catherine LECOCQ a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre dernier. Catherine a toujours fait son travail avec sérieux, envie et professionnalisme pour le bonheur et le bien être des nombreux enfants qu'elle a vu grandir et évoluer au sein de notre groupe scolaire et plus particulièrement pendant la cantine, mais aussi chaque jeudi lors des ateliers bibliothèque. Merci à elle pour tout et bonne retraite.

Soucieux du budget communal, l'objectif était de pouvoir la remplacer par 2 contrats PEC, en plus de celui que nous avons déjà (avec une aide significative de l'état). Premier refus du sous-préfet, que j'ai moi-même interpellé lors de son pot de départ en fin d'année et qui finalement nous en a accordé un second. J'en profite pour remercier Yanis DERBAL qui a occupé ce poste jusqu'à jeudi dernier pendant un an et qui a fait un travail remarquable. Je lui souhaite de s'épanouir dans son nouveau travail.

Souhaitons la bienvenue à Mme Amandine LECOCQ et M. Romain LOISEAU, nos 2 contrats PEC qui ont commencé mardi 2 janvier.

Au sujet de la cantine, nous avons signé une convention avec l'état permettant l'accès aux familles en précarité pour 1€. Ces tarifs sont appliqués depuis le 15 décembre 2021 pour 3 ans.

Etant précisé que si au bout des trois ans, l'état se désengage de ce dispositif, (comme ce fut le cas pour les NAP), le tarif pourrait revenir à la tranche supérieure pour tous.

Depuis décembre 2021, nous avons mis en place le RIFSEEP et CIA, ainsi qu'un règlement pour le personnel. Prochainement, un règlement salle des fêtes, garderie cantine, centre aéré, prêt de matériel et local associatif sera validé en conseil Municipal. En espérant que ces règlements permettront plus de savoir vivre, surtout pour celui lié à la salle des fêtes au vu des nombreuses nuisances lors de certaines locations.

En termes de communication, nous nous efforçons de distribuer le Mauld'info, sur lequel nous devons, je dois l'avouer encore nous améliorer.

Nous avons aussi repris le site internet qui est en train d'être modifié tant sur sa forme que sur son contenu. Sans oublier la page Facebook et l'application Panneau Pocket. Le panneau d'affichage CAPH a également été récemment remis en service.

Sur le plan associatif, nous avons eu à cœur, malgré la crise du COVID de suivre nos associations en échangeant lors de réunions avec leur président. Dès l'instant où il a été possible, nos associations ont proposé des festivités à la hauteur des attentes des Mauldois, qui ont su rassembler, dans une ambiance festive et chaleureuse, bon nombre de personnes.

Félicitations aux 4 associations qui ont su se lier (Mauld'Joie, l'Ecole Intercommunale de Musique, l'Amicale Laïque et Mauld'Voix) pour relancer la ducasse de septembre autour d'une brocante, d'un carnaval et d'un concert en soirée.

La municipalité a soutenu ce projet en mettant en place des manèges devant la salle des fêtes avec le retour des auto- tamponneuses après plus de 30 ans d'absence, et le feu d'artifice.

Un gros travail sur les concessions à l'abandon dans notre cimetière a été entrepris, il va être poursuivi.

Un point a été fait le mercredi 18 novembre 2020 concernant les concessions du cimetière.
o28 concessions ont été relevées en état de dégradation avancée voire dangereuses ;
o27 concessions ont été relevées en état de dégradation ou nécessitant un entretien, une majorité est non fleurie (seules 2 ont été fleuries à la toussaint).

Nous avons agrandi le columbarium pour un montant total de 7600€ TTC, réalisé par les établissements LESEULTRE de Mortagne du Nord.

Parlons « Voie verte » : le but est de relier les villes entre-elles et à proximité (360 km environ). Un vote a eu lieu par le bureau d'étude au niveau communautaire au mois de septembre. Le coût s'élève à 40 millions d'euros sachant que 1/3 du chemin n'est pas à modifier. En priorité doit être effectuée, la liaison St-Amand-les-Eaux avec le chemin Paris-Roubaix puis la liaison Maulde avec St-Amand-les-Eaux. Une réunion devrait avoir lieu prochainement à la CAPH.

ASPECT SECURITÉ

Notamment en matière de circulation et de stationnement :

Nous avons commencé par gérer les problèmes de circulation dans les rues Basse fosse, du Bois, du Fort et Mortier qui sont des rues dont la compétence est exclusivement communale :

- o En mettant ces rues à une vitesse limitée à 30 km/h ;
- o En interdisant l'accès aux véhicules de plus de 3.5t sauf desserte locale et engins agricoles ;

Nous allons achever ce travail en passant les dernières voiries communales à une vitesse limitée à 30 km/h.

Concernant les STOPS Petite Rue et Grand Rue :

Ils ont été installés afin de « casser » la vitesse, ce qui ne plait pas à tout le monde. Certains préféreraient des chicanes, d'autres des dos d'âne ou plateaux ralentisseurs, ou encore des feux. Nous avons commencé par la solution la moins couteuse et pouvant évoluer facilement. Après comme je dis toujours je ne peux rien faire contre les inconscients du volant pour ne pas dire autre chose.

Concernant la coupure de l'éclairage public :

Depuis le 12 décembre dernier, nous avons décidé de couper l'éclairage public de 23h à 5h, afin de permettre de faire face aux hausses du coût de l'énergie.

Nous avons participé au projet d'achat groupé de défibrillateurs, initié par la CAPH et plus précisément par son vice-président, Jean Noel BROQUET, et avons acquis 2 nouveaux appareils, 1 pour remplacer celui de la salle des fêtes et un qui a été installé rue de Chorette.

Nous envisageons la pose de cameras, l'étude est en cours. Il est prévu 2 caméras, au niveau du rond-point, une lecture plaque et une vue d'ensemble. Outils qui pourraient à la fois sécuriser notre village mais aussi nos bâtiments publics.

Concernant les inondations :

Suite à notre rencontre avec Mme MILL de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, et après s'être rendue sur les divers sites problématiques, cette dernière nous conseille de mener une étude portant sur le versant nord-ouest de la commune afin d'appréhender au mieux l'étendue et la possibilité de travaux d'endiguement des inondations de la rue du Mortier et de certaines habitations de la Petite Rue.

Prêt de tables et de chaises :

Au vu du nombre considérable de demande de prêt de tables et de chaises, où le service technique est régulièrement sollicité pour déposer et récupérer le matériel, il a été décidé d'appliquer une tarification.

Nous mettons en place le Plan mercredi :

Le label plan mercredi constitue une nouvelle étape dans les politiques éducatives locales, en permettant l'adaptation du projet éducatif territorial aux nouvelles organisations du temps scolaire. Le Plan Mercredi propose aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée :

Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques.

Une Délibération pour la suppression du CCAS à compter du 31 décembre 2022 a été prise lors du dernier conseil, elle a été votée à l'unanimité. L'objectif n'étant pas de ne plus rien faire mais simplement de permettre au conseil municipal au travers d'une commission « action sociale » de prendre directement cette compétence et éviter la gestion de 2 budgets. Le traditionnel repas et la distribution du colis restant bien sûr d'actualité.

Voilà les sujets que je tenais à aborder.

Force est de constater que nous mettons tout en œuvre pour faire évoluer notre beau village malgré, trop souvent, les mauvaises langues qui ne savent que critiquer mais qui pour autant ne font rien pour faire avancer les choses !

A ces personnes je dirais que je n'ai que faire de vos critiques bien souvent non constructives et non fondées. Le bilan des 3 années qui vient de vous être donné par Jean-François et moi-même le prouve et pourtant en février 2021 j'ai été victime d'un incendie criminel (confirmé pas l'équipe scientifique de la gendarmerie) et d'une dégradation sur mon véhicule personnel il y a quelques mois. A quoi dois-je m'attendre la prochaine fois ? Même si cela ne va pas assez vite à mon gout je sais pouvoir compter sur l'efficacité de nos gendarmes pour élucider cela.

Je salue et remercie l'engagement des élus qui m'entourent et sur qui je peux compter chaque jour pour gérer le quotidien et dieu sait que ce n'est pas simple, au contraire.

Beaucoup pensent que : y a qu'à C'est simpleIl suffit de

Je peux vous dire que non, c'est loin d'être un long fleuve tranquille. Merci pour le temps que vous consacrez dans les responsabilités qui vous incombent.

Merci au personnel communal qui, pour la plupart, met tout en œuvre pour que tout se passe bien.

Merci aux membres des associations bénévoles qui font bouger notre village mais qui manquent cruellement de bénévoles pour continuer. Je pense à Mauld'Joie qui, faute de bras, n'a pu mettre en place le marché de Noël et je tenais à saluer Philippe PASSION qui a pris la décision de quitter la présidence et qui a toujours pris son rôle à cœur pour que Mauld'Joie vive et fasse bouger notre village.

Merci à Mercedes DELCOURT, membre non élu du CCAS, sur qui je peux toujours compter.

Merci aux enfants du groupe scolaire pour leurs présences en nombre à chaque cérémonie et pour les différentes actions menées pour faire vivre l'école, ainsi qu'au personnel enseignant et AVS pour leur travail quotidien sans oublier les ateliers créatifs qui ont permis de créer des décorations pour rendre plus agréables nos rues.

Merci aux forces de sécurité, gendarmes et Sapeurs-Pompiers qui veillent sur notre commune .

Merci à tous les partenaires extérieurs qui nous aident à monter les dossiers, je pense particulièrement à madame TISON du département, aux différents services de la CAPH pour les conseils et leur aide. Je ne citerais pas tout le monde de peur d'en oublier mais sachez que je vous en suis très reconnaissant pour tout. Merci à vous toutes et tous pour votre présence à cette cérémonie des vœux.

Que 2023 vous apporte réussite, tant sur vos projets personnels que professionnels, bonheur, et surtout une santé qui sera au rendez-vous pour cette nouvelle année.

Nicolas BOUCHEZ , Maire de Maulde





CÉRÉMONIE DES VŒUX

Discours de Jean François HOURDEAU, 1er Adjoint.

Comme il est de tradition, à l'occasion de la cérémonie des vœux, de regarder ce qui s'est passé dans notre commune et d'envisager l'avenir en retraçant les différentes phases d'investissement opérées depuis 2020.

Mauldoises, Mauldois, Mesdames, Messieurs.

Je commencerai mes propos en présentant mes bons vœux à M. le Maire ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal sans oublier le personnel communal et l'ensemble des Mauldoises et Mauldois. Mais également à vous toutes et tous venu à Maulde cet après-midi.

Des vœux de santé, d'épanouissement, de bonheur mais surtout de réussite dans vos projets personnels et surtout liés à nos engagements.

Bonne année 2023 à vous toutes et tous.

Dès le début de notre prise de fonction, et plus personnellement en tant qu'adjoint aux finances, j'ai informé le conseil de notre volonté et de notre détermination afin de trouver et de réaliser des pistes d'économie dans la section de fonctionnement afin de pouvoir utiliser ces économies pour financer l'investissement.

La ligne de conduite qui a été prise depuis ce début de mandat est de contenir toutes les dépenses.

J'en veux pour preuve les sommes suivantes reportées en fonctionnement :

ØReport de 2019 sur 2020	:	59 505,39 €
ØReport de 2020 sur 2021	:	138 667,61€
ØReport de 2021 sur 2022	:	211 443,21 €

Ces reports nous permettent de travailler sur le développement de notre village, le premier de France en venant de la Belgique.

À savoir qu'à l'issue des élections, avec Florian FINET et M. le Maire, nous avons anticipé certaines démarches et études de dossiers afin d'être prêt dès l'installation du conseil.

Le but était de valider rapidement certaines propositions après l'installation du conseil municipal au vu de l'urgence de certains dossiers.

Le 11 juin 2020, nous délibérons afin de contracter un prêt de 300 000€ sur 15 ans et un prêt relais de 400 000€ qui est maintenant soldé.

Ces prêts permettent de financer les projets maintenant réalisés que je vais vous détailler dans l'ordre des réalisations.

ØÉclairage public

Une demande de DETR avait été faite en 2017, avec une somme accordée de 20 000€, les travaux n'étant pas réalisés fin de mandat, une dérogation avait été sollicitée auprès de M. Le Sous-préfet qui avait accepté un démarrage des travaux au 1er septembre 2020 dernier délai.

Il y avait donc urgence à prioriser et financer ce projet, chose faite en changeant quelques crosses un des derniers jours d'août qui acta le démarrage des travaux. La totalité du parc d'éclairage public fut ensuite changé début octobre avec un ajout au niveau des accès de la halle Dominique JOSEPH.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise LONGELIN d'ESCAUDAIN pour la somme de 92356€

- Subvention DETR de 20 000 €
- Fond de concours CAPH de 31 480€
- Récupération FCTVA : 15 392 €
- Soit un reste à charge de 31 480€

Sans oublier et négliger les économies de 40% en consommation + la maintenance

Ø Aire de jeux pour les petits et 3 agrès pour les ados et adultes

Ce projet, envisagé depuis plus de 20 ans lors des campagnes électorales faisait également parti des priorités.

Les travaux réalisés par l'entreprise DELTOUR PAYSAGES ont débuté fin du 1er trimestre 2021 et se sont achevés fin juin pour le plus grand bonheur de nos petites têtes blondes.

- Coût de cette structure : 84 792€
- Subvention ADVB de 32 083 €.
- Fond de concours CAPH de 19 303€
- Récupération FCTVA de 14 132 €
- Pour un reste à charge de 19 303€

Ø Matériel informatique école :

En juin 2020, un appel à projet nous a permis de solliciter une subvention de l'État à hauteur de 50% d'un montant maximum de 14 000€ TTC.

Nous avons également sollicité le fond de concours CAPH.

Notre école a donc pu être dotée de :

- 4 écrans tactiles interactifs 65 pouces,
- 10 tablettes,
- 1 PC fixe pour la direction de l'école.

Montant de cet investissement 13 988€ TTC

- Subvention de l'état : 7 000€
- Fond de concours CAPH : 2328€
- Récupération FCTVA : 2 331 €
- Reste à charge de 2328€.

En janvier 2021, un second appel à projet, cette fois sur des fonds européens nous a permis de solliciter une subvention à hauteur de 70% du montant TTC pour un montant d'investissement en matériel de 10 500€ et 70% du montant TTC pour un montant d'investissement de 580€ en logiciel.

Une fois de plus, nous avons bénéficié du fond de concours CAPH.

Notre école va être dotée jeudi 12 janvier de :

- 4 PC portables pour les enseignants,
- 20 tablettes SAMSUNG + 20 claviers
- 30 licences KWARTZ

Le tout pour un montant de 11 493 € TTC

- Subvention de l'état : 7 640€
- Récupération FCTVA : 1 915 €
- Un reste à charge de 1938€.

Notre école est maintenant bien équipée en matériel informatique.

Ø Mairie :

Les travaux de rénovation de la salle du conseil municipal ont été réalisés en régie par le service technique. La pose d'une alarme a également été décidée afin de sécuriser tout ce qui se trouve dans la Mairie.

Le parc informatique a été renouvelé afin de faciliter l'utilisation des nombreux logiciels.

Nous avons fait l'acquisition d'un photocopieur, ce qui nous a permis de sortir plus rapidement d'une impasse concernant ce sujet. Cet achat nous a permis de faire des économies non négligeables en charges de fonctionnement. Nous l'avons rentabilisé au bout de 10 mois malgré le coût d'acquisition excessif.

Acquisition de terminaux du standard téléphonique de la Mairie. Le coût de cet investissement s'est élevé à 4258€ TTC. Nous le rentabiliserons au bout de 40 mois.

L'acquisition d'un logiciel de gestion ALSH et d'une tablette subventionnée à 80% de la dépense HT par la CAF pour un montant de l'acquisition : 13 134€ TTC.

- Subvention CAF de 8 756€
- Récupération FCTVA : 2 189 €
- Fond de concours CAPH : 1094€
- Reste à charge : 1094€

Je reconnais que cette acquisition n'est pas à ce jour une grande réussite, nous rencontrons des problèmes liés à son utilisation.

Ø Assistance à maîtrise d'ouvrage et architecte :

Afin de mener à bien et nous permettre d'analyser la légalité et la conformité de chaque dossier, des nombreuses démarches administratives et financières, nous avons décidé d'engager une maîtrise d'ouvrage ainsi qu'une maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie et de bâtiments.

Nous avons fait appel à la société BGI3E représentée par M. Mickael MASSIP.

Je ne détaillerai pas le coût sachant qu'il est calculé et englobé par projet.

L'architecte d'ouvrage et d'œuvre Nicolas BOIJAUD a également été retenu pour le projet concernant la réhabilitation de notre école Marcel DHOT.

Ø Rénovation Petit chemin de Lecelles

Après mise en concurrence, c'est l'entreprise RAMERY qui a obtenu le marché.

- Devis final : 114 445,74€
- Fond de concours CAPH : 47 685€
- Récupération FCTVA : 19074€
- Soit un reste à charge de 47 685 €

Ø Aménagement rond-point centre village :

Afin de répondre à un aspect sécurité et nuisance lors de pluies importantes, nous avons décidé de la requalification des trottoirs et fil d'eau.

C'est l'entreprise CSTP avec un devis au plus offrant et s'élevant à 41 512€ TTC qui a réalisé ces travaux. Une subvention du département de 20 000€ nous a été accordée au titre de la répartition des amendes de police.

- Fond de concours CAPH de 4 797€
- Récupération FCTVA : 6918 €
- Soit un reste à charge de 4 797€

Ø Requalification de la rue du marais :

Cette nécessité nous a permis la remise en état des trottoirs et de la chaussée.

A l'issue de la procédure d'appels d'offres, l'entreprise TCL a obtenu le marché.

Trois entreprises étaient hors enveloppe et une moins offrente comparée à TCL.

- Coût final : 191 956€ TTC
- Fond de concours CAPH : 81 661€
- Récupération FCTVA de 32 664 €
- Soit un reste à charge de 81 661 €

Ø Rue de Choques :

Les caractéristiques de mitoyenneté de la rue de Choques avec la commune de Lecelles sont évidentes et connues de tous, c'est pourquoi nous avons rencontré M. le Maire de Lecelles.

Ce dernier nous a demandé un chiffrage complet pour prendre une décision quant à des travaux communs.

Les travaux n'ont concerné que la moitié de la voirie, car la commune de Lecelles avait établi son prévisionnel pour les 6 années.

Les travaux ont porté sur la partie trottoir de la rue, la pose de caniveaux, le stationnement et la circulation des piétons.

Le devis le mieux offrant a été déposé par l'entreprise CSTP pour un montant à 70 137€.

- Fond de concours CAPH : 29 224 €
- Récupération FCTVA de 11 689 €
- Soit un reste à charge : 29 224 €

A souligner que pour ces 4 chantiers de travaux de voiries, nous avons également obtenu 59 000€ d'ADVB.

ØChâteau d'eau :

En début de mandat, un courrier a été adressé auprès des services de NOREADE afin de les informer des projets de rénovation des différentes voiries communales.

La demande portait également sur la réfection de la peinture du château d'eau.

Noreade nous a répondu qu'il était prévu de refaire la canalisation d'eau de ville de la rue de la trinquette en 2021 pour un montant d'environ 230 000 €, ainsi que la remise en état du château d'eau, peinture pour un montant d'environ 70 000 €.

Nous avons donc dû revoir notre programmation de travaux et avancer les travaux de la rue de la trinquette qui ont été réalisés début 2022.

Plusieurs réunions avec les riverains ont été organisées.

Ces travaux ont porté sur la réfection totale de la rue et trottoirs avec aménagement pour gérer la sécurité des piétons. Cette rue a été mise en voie partagée.

Après retour du marché public, le marché le mieux offrant est à 390 245 € TTC avec entreprise TCL de Vieux Condé.

- Subvention ADVB de 41 079 €
- Amande de police de 25 000 €
- Fond de concours CAPH de 129 602 €
- Récupération FCTVA de 65 040 €
- Soit un reste à charge de 129 602 €

Pour financer ces derniers travaux qui n'étaient pas prévu dans l'enveloppe initiale, nous avons contracté un emprunt de 175 000€ sur 15 ans et un prêt relais de 175 000€.

Ø Maintenant notre église Saint Pierre :

En début de mandat, il a été prévu de rattraper la peinture du chœur de l'église et des chapelles latérales. En avançant sur cette démarche, il s'avérait que la peinture n'aurait pas tenue.

Il a donc été décidé de revoir la démarche et plutôt préserver une partie des œuvres classées se trouvant dans l'église et refaire les deux portes arrière des sacristies par l'entreprise Mauldoise AMETALIC pour un montant de 4 280€ TTC soit 1 783€ de reste à charge.

- Restauration des œuvres d'art :

oVierge à l'enfant du 18ème siècle :

Après visite et expertise, la restauratrice du patrimoine Mme CHAMPDAVOINE nous a proposé un devis de 5734 € TTC.

- Aide du fond départemental du patrimoine de 1672 €
- Fond de concours de la CAPH de 1553 €
- Récupération FCTVA de 955 €
- Reste à charge de 1553 €

- Rénovation du tableau :

La seconde œuvre répertoriée de l'église, à savoir le tableau du 17ème siècle représentant la flagellation du Christ.

Après visite et expertise, la restauratrice du patrimoine Anne SIMON nous propose un devis de 9276 € TTC.

- Aide du fond départemental du patrimoine de 2 705 €
- Fond de concours de la CAPH de 2 512 €
- Récupération FCTVA de 1 546 €
- Reste à charge de 2 512 €

·Maintenant, je vais aborder les projets d'envergure, prévu à court et plus long terme où trois dossiers avancent relativement bien.

En septembre 2015, M. le Maire avait envoyé un courrier à la CAPH afin de faire partie du plan église. En juin 2022, nous avons resollicité la CAPH à ce sujet. La réponse a été rapide et précisait que la demande de septembre 2015 était toujours valable.

La CAPH ne pouvant réaliser les travaux que sur une seule église par an, Maulde a été identifiée sur l'année 2026 en gardant l'ordre d'arrivée des demandes enregistrées.

Le conseil communautaire de la CAPH ayant délibéré dans ce sens.

La CAPH sera maître d'ouvrage de l'opération et financera au maximum 800 000 € clos et couvert uniquement.

Sur une hypothèse à 1.9 millions d'euros de travaux, moyenne des travaux sur une église, le calcul est le suivant :

800 000 € CAPH / 300 000 € subvention / 800 000 € pour la commune.

Il est bien regrettable que cette demande n'ait pas été faite bien en amont sachant que le dispositif église date du début de la CAPH, cela aurait évité bon nombre de critiques.

Ø L'école :

Le projet a évolué entre le premier jet et maintenant où le permis de construire vient d'être validé le 20 décembre en commission à la sous-préfecture.

Nous sommes passés d'un simple rafraîchissement des salles de classe avec création d'un préau à une totale réhabilitation afin de répondre aux normes de sécurité et environnementales.

En y ajoutant plusieurs structures bâtementaires à savoir :

- o Une structure pour l'accueil périscolaire garderie
- o Un restaurant scolaire
- o Un préau
- o Une bibliothèque

La phase d'appel à candidature des entreprises va prochainement être lancée.

Nous travaillons toujours sur les demandes de subventions afin de pouvoir être au plus proche du projet envisagé. Contraintes financières obligent.

Actuellement, nous avons obtenu :

·Subvention ADVB de : 300 000 €

·DETR 2021 : 89 878 €

·DSIL pouvant être sollicitée : 462 475 €

·la demande de dotation de ruralité CAPH est faite pour un montant de subvention de 200 000 €

·Il y aura le solde du fond de concours CAPH 2020/2023 soit environ 170 400 €

Nous pouvons avoir des subventions de la CAF, de la Région.

Et espérons de l'état pour la mise aux normes environnementales, avoir droit au dispositif « Fond Vert », dispositif aidant les communes à rénover leurs écoles comme l'a annoncé le Chef de l'Etat le 18 novembre dernier à l'occasion des 24h du bâtiment.

Ces travaux devraient démarrer au dernier trimestre 2023 pour une durée prévisionnelle de 18 mois.

Ø La ferme d'Haene, tant attendue :

Malheureusement, le contexte sanitaire et les nombreux projets qui ont vu le jour nous ont contraints à prendre du retard sur ce dossier qui avance malgré tout.

Le dossier avance bien, plusieurs porteurs de projets nous ont présenté de bonnes et belles choses.

Les décisions devraient être prises avant l'été pour un enregistrement notarié à la rentrée.

Nous aurons l'occasion d'y revenir prochainement.

Avant de laisser la parole à M. le Maire, je souhaite vous remercier pour l'attention que vous m'avez portée. D'énormes remerciements à M. le Maire, et au conseil pour la confiance et l'aide qu'ils nous apportent afin de nous permettre d'assurer le développement de notre village.

Je dis nous car j'englobe Florian FINET, adjoint aux travaux pour ce bilan complet des investissements réalisés et à venir qui a œuvré inlassablement à nos côtés sans oublier les élus qui composent les différentes commissions.



PORTAIL FAMILLE

Suite à des problèmes de paramétrages et de bascule d'une année scolaire sur la suivante, nous avons rencontré des difficultés de fonctionnement.

Le portail est à nouveau remis en service. Les familles qui avaient des enfants inscrits durant l'année scolaire 2021/2022, peuvent à présent utiliser le portail.

Pour les familles dont l'enfant a effectué sa première rentrée à l'école M. Dhot en septembre 2022, elles doivent s'inscrire sur le portail famille.

Nous tenons à vous présenter nos excuses pour ce désagrément lié au dysfonctionnement.



POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN

Chers parents,

La municipalité a investi dans un logiciel de gestion d'accueil de loisirs. Logiciel qui va vous permettre de gérer en ligne vos démarches administratives.

Nous vous demandons de bien vouloir remplir les informations qui vous seront demandées de manière précise en vous connectant sur le site :

maulde.portail-familles.app

Vous pourrez inscrire votre enfant aux diverses activités proposées par la Mairie (cantine, garderie, ALSH,...) mais également régler en ligne vos avis de paiement. Il est précisé que si votre enfant n'est pas inscrit sur le portail famille, celui-ci ne pourra bénéficier d'aucune activité proposée. (Même si celle-ci est occasionnelle).

Egalement, si vous ne fournissez pas tous les renseignements, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Plus aucune inscription papier ou orale ne sera prise en compte, ce qui nécessite vos démarches sur ce portail.

Rappel des délais d'inscriptions :

Cantine : La veille avant 9h jours d'ouvertures d'école

(ex: pour le jeudi inscription le mardi avant 9h)

Garderie : la veille avant 18h.

HORAIRE DE L'ÉCOLE

MATIN :

Entrée à 8h20 Sortie à 12h

APRÈS-MIDI :

Entrée à 13h20 Sortie à 16h

La commune de Maulde assure une garderie dont les horaires sont les suivants :

MATIN : 7h30 - 8h20

APRÈS-MIDI : 16h - 18h

Les élèves pourront également bénéficier de la cantine scolaire.

CHATEAU D'EAU

Après la rue de la Trinquette NOREADE a décidé dans son plan budgétaire 2021-2022 d'intervenir sur notre château d'eau. Ce dernier, après plus de 25 ans sans travaux va retrouver ses couleurs. Le concessionnaire a investi pour l'occasion 75000€ repartit en deux tranches (il s'agit de la peinture et de l'étanchéité).





MME BLAS, DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES.

Mme BLAS a proposé sa candidature pour le poste de secrétaire de Mairie au cadre d'emploi de rédacteur. Une candidature digne, les aptitudes nécessaires à la hauteur des missions propres au profil que nous recherchions.

En effet, la commune de MAULDE ayant constamment besoin d'un personnel dynamique et à l'écoute.

Nous étions convaincu que Mme BLAS était celle qu'il nous fallait pour occuper cet emploi. Dynamique, ayant un excellent contact avec les gens et courtoise en toute circonstance, elle mettra tout en œuvre pour satisfaire les administrés.

Par ailleurs, sa formation en Comptabilité / Gestion, Informatique de gestion et en Economie et gestion de l'entreprise et son expérience professionnelle très diversifiée dans de grandes collectivités publiques et titulaire du Concours adjoint administratif principal 1ere classe et maintenant du Concours de rédacteur lui ont permis de développer de réelles compétences. Etant passée par de nombreux postes tels que :

- oAide éducatrice ;
- oDirectrice adjointe de centre de loisirs ;
- oAssistante administrative ;
- oAnimatrice d'ateliers de sensibilisation à l'informatique pour les seniors ;
- oAnimatrice « dispositif de réussite éducatif » ;
- oAdjointe administrative d'une Mairie - Service comptabilité ;
- oAdjointe administrative principal au CCAS en charge du Secrétariat d'une résidence autonomie
- oAdjointe administrative principal au CCAS en charge du Secrétariat du CCAS.

Désormais, elle se sent suffisamment polyvalente, rigoureuse et autonome pour réaliser tous types de tâches administratives, comptables ou sociales.

Mme BLAS maîtrise les outils bureautiques et est suffisamment à l'aise à l'écrit comme à l'oral pour mener à bien les missions qui lui sont confiées.

Sa discrétion, réactivité, prise d'initiative et sens de l'accueil sont ses qualités qui ne manquent pas d'être appréciées par les élus et les usagers depuis sa prise de fonction en date du 23 novembre 2022.

LES TARIFS 2023



Ø Tarifs des concessions / Columbarium au cimetière - année 2023

oConcession :

- Concession perpétuelle: 200 € la concession de 2 m²
- Concession cinquantenaire : 100 € la concession de 2 m².

o Columbarium :

- durée de 50 ans renouvelable 800 €;
- durée de 30 ans renouvelable 600 €;

Ø Tarifs des locations de la salle des fêtes - année 2023

oPour les résidents de	Maulde	Extérieur
-Week ends et jours fériés	300 €	450 €
-Soirée en Semaine	130 €	200 €
-Réveillon (24 et 31 décembre)	450 €	600 €

Ø Tarifs location de tables et chaises - année 2023

Au vu du nombre de demandes de prêts de tables et chaises et où le service technique est régulièrement sollicité pour déposer et récupérer le matériel, le conseil a délibéré une tarification, comme suit :

- Table : 1 € 30
- Chaise : 0 € 75
- Livraison : 20 € (tarif non facturé en cas de retrait en Mairie)
- En cas de dégradation : 100 € la table et 25 € la chaise

Ø Accueil de loisirs 2023

le Centre de Loisirs fonctionnera de 9 h à 17 h aux dates suivantes :

- du 13 au 17 février 2023 pour les vacances d'hiver
- du 17 au 21 avril 2023 pour les vacances de printemps
- du 10 juillet au 4 août 2023 pour les vacances d'été
- du 23 octobre au 27 octobre 2023 pour les vacances d'automne.

ØDe fixer le tarif par semaine selon le quotient familial des impôts comme suit :

- Semaine complète de 5 jours

Pour les enfants domiciliés dans la commune ou fréquentant l'école de Maulde

- 40.00 €/enfant pour un quotient familial inférieur ou égal à 5 999 €
- 45.00 €/enfant pour un quotient familial compris entre 6 000 € et 11 999 €
- 50.00€/enfant pour un quotient familial supérieur ou égal à 12 000 €

Pour les enfants ne résidant pas dans la commune et ne fréquentant pas l'école de Maulde

- 70.00 €/enfant pour un quotient familial inférieur ou égal à 5 999 €
- 75.00 €/enfant pour un quotient familial compris entre 6 000 € et 11 999 €
- 80.00 €/enfant pour un quotient familial supérieur ou égal à 12000 €

Lors du prochain conseil municipal, le quotient familial des impôts sera remplacé par le quotient familial CAF quotient qui sera directement donné par la CAF en lien avec le logiciel ABELIUM.



STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Durant l'année 2022, plusieurs aménagements et décisions ont été pris par le conseil municipal afin de répondre à des problématiques de sécurité.

Ces aménagements et décisions ont été principalement entrepris sur les voiries communales et nous ont conduit à prendre des arrêtés.

Concernant la rue de la Trinquette, il y a régulièrement des véhicules qui descendent cette rue alors qu'il y a une interdiction "sauf riverains" de descendre à l'angle de la rue de la Trinquette avec le chemin de la trinquette.

Nous tenons à rappeler ou préciser que sont considérées "riverains" les personnes qui résident dans les 3 habitations concernées par ce tronçon. Les autres habitants de la rue et des autres rues ne sont donc pas considérés riverains et pourraient se voir verbaliser par les forces de l'ordre.

Nous rappelons également que le stationnement est interdit devant les sorties des habitations et doit permettre le passage des piétons sur les trottoirs.

Il est également interdit de se garer sur les pistes cyclables, ce qui est régulièrement le cas au niveau de la petite rue.

Un rappel est également fait concernant le stationnement à proximité de votre habitation, le stationnement sur les trottoirs ne vous appartient pas. La Mairie ne peut donc pas intervenir à ce sujet mais vous invite à vous garer un peu plus loin.

A compter de ce rappel, les forces de l'ordre vont être destinataire de ce rappel et pourront procéder à des contrôles que ce soit de respect de cette règle mais également de respect des vitesses.

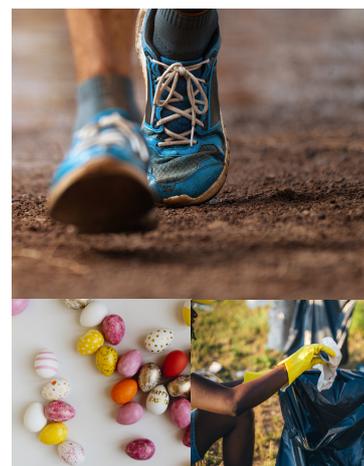
Car il n'est pas rare que des personnes interpellent les élus ou viennent en Mairie suite à des infractions au sens de circulation ou pour des vitesses excessives ou encore stationnement gênant.

Nous ne pouvons que rappeler ces règles et appeler au civisme des usagers.

Plus d'information sur codedelaroute.io/blog/stationnement-trottoir

VOS ANIMATIONS 2023

- **Nettoyons notre village:** samedi 25 mars (matin)
- **Chasse à l'œuf :** samedi 8 avril (matin)
- **Parcours du cœur/course d'orientation:** samedi 15 avril (matin)
- **La CAPH organise au tarif de 15 euros par activités/an:** zumba à Maulde de 14 à 15h00 tous les mercredis période scolaire et gym le samedi de 11h00 à 12h00 à Mortagne du nord.
- **Des activités sont en place le mercredi en période scolaire:** de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ou de 8h30 à 17h00 (repas à prévoir) un minimum d'inscrits pour maintenir les activités .
- **Des activités sportives pour les 14 ans et plus** le lundi et vendredi 18h00 à 19h15 (le vendredi prévoir son tapis de sol) rendez-vous sous la halle de Maulde.





MAULDE.FR

Le conseil a décidé de la remise en service du site internet en fin d'année.

Vous pourrez y trouver de nombreux items tel que :

- Les comptes rendus des réunions de conseil ;
- Les articles Mauld'Info ;
- La possibilité de régler en ligne les différents services suite à un titre de paiement avec la mise en place prochainement de PAYFIP ;
- Pour les associations : la note aux présidents d'associations, les documents et le CERFA à compléter et à déposer ou envoyer en Mairie ;
- Les différentes procédures administratives ;
- Une nouvelle rubrique SECURITÉ afin de diffuser des messages de la gendarmerie et autres services.

INFORMATION POUR LES PROPRIÉTAIRES DE LOGEMENTS VACANTS

Le conseil a décidé en date du 16/09/2021 de ne prendre aucune décision pour l'année 2022, concernant la taxe habitation sur les logements vacants (THLV). Pour rappel, cette taxe cible les logements vacants depuis plus de 2 ans et non plus 5 auparavant.

Pour autant, il a été décidé lors du Conseil Municipal du mardi 05 juillet 2022, d'informer les propriétaires de la possibilité de mettre en vigueur cette taxe à compter de 2024. En effet, non seulement un logement vacant n'est pas sécurisé pour le propriétaire et peut engendrer des problèmes de squats, mais il est également néfaste pour la commune puisqu'il participe à la dévalorisation de la qualité de vie.

Cette décision a été prise afin d'éviter de retrouver de nombreuses propriétés à l'abandon alors qu'il y a un besoin et ce report doit permettre à chacun de prendre les dispositions nécessaires.

Aussi, je vous invite à contacter la mairie au 03 27 26 85 04 ou envoyer un mail à mairie-maulde@orange.fr afin de faire un point sur la situation, échanger sur vos intentions et éventuellement vérifier si un accompagnement peut être mobilisable pour sortir ce logement de la vacance.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

Jade SIMON-BENEDET

le 11 mars 2022

Alyzea PAUL

le 12 mars 2022

Naomie EMMERECHTS

le 22 mars 2022

Molly DEPOORTERE

le 19 mai 2022

Jules HAIDON

le 4 juin 2022

Louis SUDZINSKI

le 26 juillet 2022

Léo FINET

le 2 septembre 2022

Archibald DERNONCOURT le

25 octobre 2022

Léna LEPOUTRE-USZYNSKA

le 30 octobre 2022

Alba DRIHMI

le 1 novembre 2022

MARIAGE

Monsieur Kamel CHOUIKA et

Madame Céline DESMONS

le 28 mai 2022

DÉCÈS

Alain MERCIER

le 8 avril 2022

Jérôme DEBOVE

le 11 avril 2022

Claudette LECOQCQ

née DESCAMPS

le 15 avril 2022

Coecilia GOREZ

née DECOBECQ

le 19 avril 2022

Dominique BOONE

le 23 septembre 2022

Henri SIMON

le 27 septembre 2022

Monique VASTESAEGER

née WADIN

le 5 novembre 2022

Reine Marie HOURDEAU

née BERTHOLET

le 13 décembre 2022

Micheline TILMONT

née PARENT

le 24 décembre 2022

C'ÉTAIT EN 2022



Les 10 et 11 juin derniers, l'association Mauld'voix organisait son « after work » et son show d'été sous une météo très estivale et dans une ambiance conviviale. Bravo à toute l'équipe de l'association pour ce bel événement et la réédition de son "after work" et banquet les 21 et 22 octobre sur le thème du cabaret.



Suite au défilé du 14 juillet, s'est déroulée la traditionnelle cérémonie des Noces d'Or & de Diamant ainsi que la remise des médailles du travail.

Noces d'or (50 ans de mariage)

Monsieur et Madame Guy DUSART

Monsieur et Madame Jean JACH

Monsieur et Madame Jean Claude LOHEZ

Noces de diamant (60 ans de mariage)

Monsieur et Madame Daniel MARTHE

Après les avoir félicités, monsieur le Maire a remis à chacun une composition florale et une transcription intégrale de l'acte de mariage original frappé au blason de la ville.

Médailles du travail:

Ont été honorés pour la qualité et la durée de leur service :

Madame **Marie Line Patin** : Médaille échelon grand or pour 40 ans de services.

Monsieur **Martial DHOT** médaille d'honneur échelon argent pour 20 ans de services.

Monsieur **William DUVIVIER** médaille échelon grand or pour 40 ans de services.



Si Maulde participe à toutes les cérémonies protocolaires tout au long de l'année, la Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 était particulière cette année

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture du message officiel de Madame la Ministre a cédé la parole à Monsieur Jacques BEAURY président de la section des anciens combattants et veuves de Maulde.

Cette cérémonie a été marquée par la remise officielle du drapeau tricolore à l'harmonie intercommunale ainsi que de l'étoile fédérale pour 40 ans de service auprès de la fédération régionale des sociétés musicales des Hauts de France.

Monsieur le Maire a rappelé pour l'occasion le rôle et l'honneur de recevoir l'emblème national et a présenté ses félicitations au nouveau porte drapeau.

Monsieur le Maire a remercié les participants avant de les convier au verre de l'amitié servi en la salle des fêtes.

C'ÉTAIT EN 2022



L'harmonie intercommunale a comme chaque année animé le concert de ducasse du mois de juin sous un beau soleil, c'était également l'occasion pour la régionale de l'étape Mélanie PELISSIER de prendre pour la première fois la direction de l'orchestre.

La veille les auditeurs ont pu entendre les jeunes talents en formation se produire sous la halle « Dominique JOSEPH » autour d'un barbecue festif.

Le concert d'automne a lui repris après 3 ans d'arrêt, comme à l'accoutumée l'harmonie intercommunale a pris place pour la 1ere partie, la chorale "Les Cigales Hornaing" a effectué avec brio la seconde partie. Le concert s'est clos par la réunification des 2 ensembles qui ont interprété « I will follow him » du film Sister act et « Conquest of paradise » de Vangelis.

Enfin le 20 novembre s'est déroulé en l'église Saint Pierre la messe de Sainte Cécile.



La ducasse de septembre a été organisée le 24/09 par 4 associations de la commune à savoir Mauld'joie, Mauld'voix, l'École Intercommunale de Musique et l'Amicale Laïque. Au programme, malgré une météo peu propice : une brocante en journée, une parade carnavalesque accompagnée par les enfants et leurs flambeaux sous la houlette de l'harmonie intercommunale, des majorettes et le Show Band de Condé Macou ainsi qu'un concert proposé par Mauld'voix.

La municipalité a soutenu ce beau projet d'animation en offrant à la population le feu d'artifice et en installant 2 manèges devant l'église et la salle des fêtes.



Le samedi 5 novembre s'est déroulé la première fête du sport à Maulde. Au programme : football, tir à l'arc et rallye photo avec une collation offerte et de nombreux lots à gagner.

Merci à nos partenaires *Pizza Per tutti* pour les cartes cadeaux de 20€ à valoir chez *Sport2000* mais aussi à la *Boulangerie Demonchy* pour les cartes de 15€ à valoir au distributeur de pain de notre commune.

Merci également à la Mairie qui a offert un joli maillot du *Real Madrid* et aux animateurs qui ont organisé ce bel évènement.



Bravo à *Sports et loisirs* et à *New team* qui ont organisé le 15ème *Grand Prix Lucien Vastesaegeer*. Un nouveau départ après la pandémie qui a réuni 277 participants dont 60 jeunes. Les épreuves de Maulde sont des challenges très reconnus au niveau de l'UFOLEP. On vous souhaite une bonne préparation pour la nouvelle saison cycliste !

C'ÉTAIT EN 2022

Le municipalité poursuit sa tâche de restauration des œuvres remarquables classées de notre patrimoine communale.

Après la vierge à l'enfant, œuvre en bois polychrome du 18e siècle, c'est le tour de "La flagellation du Christ" de reprendre des couleurs, celui-ci a pris la route de sa restauration le 23 juin dernier.

Pour rappel "La flagellation du Christ" est une huile sur toile du 17e siècle aux origines inconnues, bien que l'on puisse supposer que cette peinture de style flamand faisait partie des œuvres de notre ancienne église paroissiale détruite en 1914.

Espérons que la restauration de cette dernière nous apportera d'autres réponses quant à sa provenance et son histoire.



Comme chaque année le Conseil municipal a fait la distribution des traditionnels colis de fin d'année aux élèves de l'école Marcel Dhot ainsi qu'aux Aînés de notre commune.



ENTRETIEN DU

FIL D'EAU /

TAILLE D'ARBRE

Nous tenons à rappeler que l'entretien du fil de l'eau est l'affaire de tous. Ainsi, nous vous sensibilisons au fait de nettoyer devant vos habitations respectives. Il en est de même pour l'entretien des arbres qui empiètent sur le domaine public.

Merci beaucoup d'en prendre note pour le bien être de tous.



SAPEURS POMPIERS DE MORTAGNE : REMISE DE LA FOURRAGÈRE



Le 14 juillet dernier 2021, le drapeau du Corps départemental des Sapeurs-Pompiers du Nord a été décoré par Monsieur Michel LALLANDE, Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord de la médaille d'honneur pour actes de courage et de dévouement.

Médaille mettant à l'honneur les 6650 Sapeurs-Pompiers du département pour leurs actions menées durant la pandémie de covid19.

La remise de la médaille d'honneur pour actes de courage et de dévouement permet désormais à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers du Corps départemental, de pouvoir porter fièrement sur leur uniforme la fourragère tricolore lors des cérémonies et commémorations.

Fourragère emblématique de la reconnaissance de l'État pour le travail accompli, elle reconnaît les Sapeurs-Pompiers et constitue pour ces derniers une valorisation du volontariat.



Une cérémonie de remise de la fourragère à destination des Chefs de Centre et Chefs de Service a été organisée par le Chef de Groupement territorial numéro 4 au CIS le Quesnoy. Cette étape a permis par déclinaison de remettre au sein des Unités Opérationnelles la fourragère à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers relevant de leur autorité.

C'est à ce titre que le dimanche 26 juin 2022, lendemain de la journée Nationale des Sapeurs Pompiers que le Ltn HOURDEAU a convié les élus pour honorer l'ensemble des Sapeurs-Pompiers de Mortagne afin de leur remettre la fourragère.

Un moment d'histoire au présent, pour le futur, mais qui honore également nos anciens qui recevront prochainement la fourragère.

Le Ltn HOURDEAU en a profité pour les remercier toutes et tous pour l'implication et le travail accompli durant cette période mais également pour le défi que nous devons ensemble relever avec l'arrivée de l'ambulance.

APPEL À CANDIDATURE

SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRE : UN ACTE CITOYEN

Si comme nous tous, Sapeur Pompiers volontaire, vous souhaitez franchir le pas afin d'apporter votre aide à la population.

Nous recherchons des personnes prêtes à donner un peu de leur temps pour assurer le service à la population.

Toute personne intéressée, habitant à moins de cinq minutes du centre de secours peut se renseigner.

Il faut avoir entre 16 et 55 ans, jouir de ses droits civiques et avoir un casier judiciaire vierge. Une fois le dossier de candidature enregistrée, les postulants devront se soumettre à des tests d'aptitude (physique et intellectuelle).

Une fois les tests réussis, les candidats pourront démarrer leur formation, au rythme qui leur conviendra.

Le recruté deviendra opérationnel en moins de 6 mois.

Il a deux missions essentielles qui sont le secourisme et la lutte contre l'incendie.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous rapprocher du Lieutenant Jean-François HOURDEAU, chef du CIS Mortagne 48 rue Fernig ou en appelant au 06 18 13 14 07 ou par mail jhourdeau@sdis59.fr

Le prochain article sera axé sur les véhicules dont la VSAV arrivée en mai 2022 (ambulance).

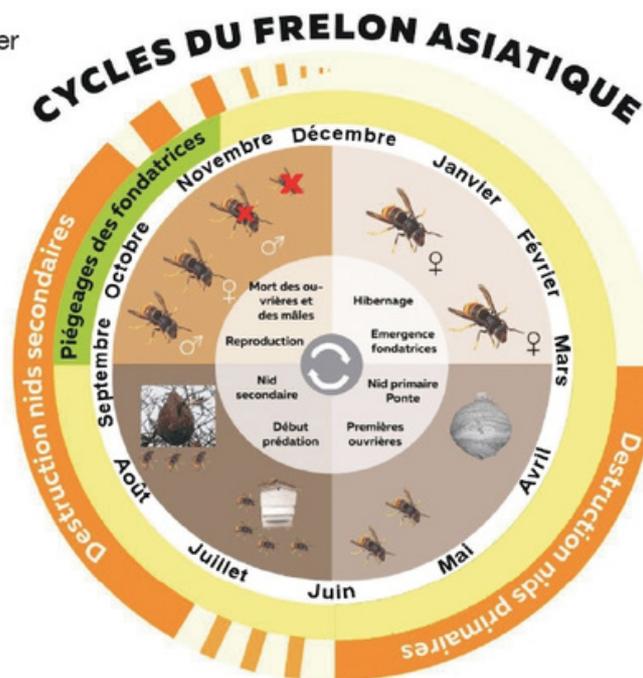
**Le Chef de Centre
Lieutenant
Jean-François HOURDEAU**

ATTENTION AU FRELON ASIATIQUE ! OUVREZ L'ŒIL DÈS LE MOIS DE FÉVRIER !



Infestation de tout notre territoire.
 Danger pour les insectes pollinisateurs utiles au jardin et au verger
 Danger pour les jardiniers, les paysagistes.

OUVREZ L'ŒIL ! COMMENT LE DISTINGUER ?



LE DISTINGUER DE NOTRE FRELON EUROPÉEN

FRELON ASIATIQUE

Le thorax est entièrement brun noir
 Un seul segment jaune/orangé sur l'abdomen
 Les pattes jaunes à leur extrémité



FRELON EUROPÉEN

Le thorax est brun rougeâtre
 Des bandes jaunes sur l'abdomen

OUVREZ L'ŒIL DÈS LE MOIS DE FÉVRIER : ILS CONSTRUISENT LEURS NIDS PRIMAIRES ENTRE FÉVRIER ET MAI/JUIN AVANT DE LE QUITTER POUR UN NID SECONDAIRE PLUS GROS



Nid embryon



Nid primaire



Nid secondaire

Le nid embryon et primaire se trouve à côté de vous, à l'abri : dans votre garage, abri à bois, toiture, pergola, barbecue, dans votre haie.

QUE FAIRE ? PRÉVENIR LA MAIRIE

RÉPERTORIER LE NID À L'ADRESSE SUIVANTE : FRELON.NATUREESCAUT.ORG





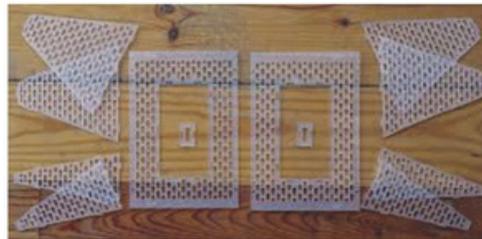
PIÉGEAGE : OUI, MAIS PAS N'IMPORTE QUAND NI N'IMPORTE COMMENT !



Seuls des pièges sélectifs sont recommandés pour éviter de tuer les autres insectes pollinisateurs des potagers et vergers



© icko ©jabeprode



Pour les bricoleurs

AUTRES PIÈGES À ÉVITER



RECETTE DE L'APPÂT :

1/3 DE SIROP TRÈS SUCRÉ, 1/3 DE BIÈRE, 1/3 DE VIN BLANC, DU VIEUX MIEL FERMENTÉ.
L'alcool n'attire pas les abeilles et autres insectes amis des jardins.
L'appât ne doit pas être accessible pour éviter les noyades et pour que le piège reste sélectif

MESURES DE PRUDENCE !

NE PAS TAILLER VOS HAIES ENTRE FÉVRIER ET AOÛT
NE PAS VOUS APPROCHER À MOINS DE 5 MÈTRES D'UN NID
NE PAS CHERCHER À DÉTRUIRE UN NID PAR VOUS-MÊMES

EN CAS DE PIQUE !

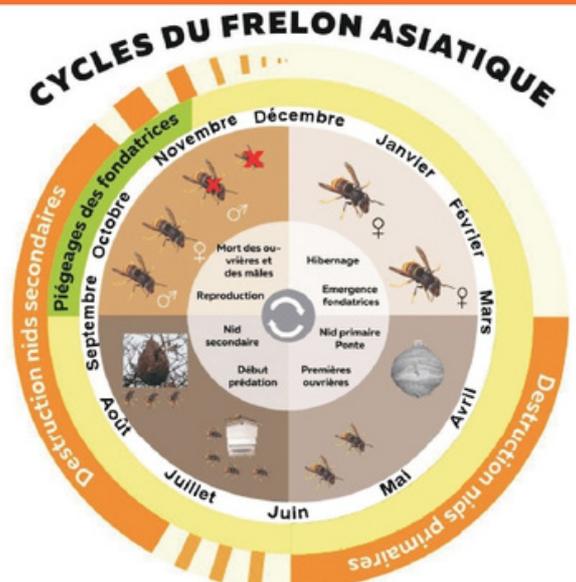
STYLO CHAUFFANT POUR SOULAGER LA DOULEUR
DÉSINFECTER
SURVEILLER PENDANT 48 HEURES
EN CAS D'ALLERGIE :
APPELER IMMÉDIATEMENT LE 15 OU LE 112
NE PAS SE DÉPLACER, ATTENDRE LES SECOURS



POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://frelonasiatique.mnhn.fr/>
https://frelonasiatique.mnhn.fr/wp-content/uploads/sites/10/2021/10/Fiches_Identification_Vespa_velutina_MNHN.pdf
appli BiodiversiClés : <https://play.google.com/store/apps/details?id=mnhn.inpn.biodiversicles>

QUAND PIÉGER ?



Programme des animations



Structures gonflables

Tous les jours



Ventrigliss

Tous les après-midis



Stage de leçons

Le matin de 9h30 à 10h15
ou de 10h30 à 11h15



Baptême de plongée

Le mercredi 15 février
à partir de 8 ans



TARIF
BÉBÉ
NAGEUR

Journée Spéciale

« Bébé nageur »
Venez découvrir le milieu
aquatique avec votre enfant
(6 mois à 5 ans)
dans un bassin privativé.

Le samedi 25 février
le matin de 9h00 à 11h30
& l'après-midi de 14h30 à 17h



Animations spéciales enfants

Le mercredi 15 février
& le vendredi 24 février
pendant l'après-midi



ÉVÈNEMENT Aqua Renf'O

Nouvelle activité seulement
pendant les vacances

L'aqua Renf'O se pratique avec des
élastiques et des frites en mousse.
Objectif : stimuler toute la musculature
en combinant la résistance de
l'eau (hydraulique) et la résistance
mécanique liée à l'utilisation des
accessoires fitness.

Le vendredi 17 février
de 19h30 à 20h15
& le mercredi 22 février
de 18h30 à 19h15

TARIF
ACTIVITÉ



PRIX
PUBLIC

Entrée duo Spéciale St Valentin

le mardi 14 février
Ce jour là, vous ne faites qu'un...
Venez à deux et ne payez
qu'une entrée* !



Aqua Fitness Spécial Carnaval

Le mercredi 15 février
de 18h30 à 19h15

* Offre valable pour les créneaux
piscine Grand Public Adulte



Pourquoi mon commerce ?

Le délinquant est un être rationnel, son objectif est simple : Obtenir le maximum de gain en ayant le minimum d'effort à fournir et une faible probabilité d'être identifié.

Son choix se portera donc naturellement vers les commerces présentant peu de difficultés.

Comment s'en préserver ?

Tout d'abord en prenant le temps de s'interroger sur les risques réels de votre activité de commerçant considérant tous les facteurs pouvant influencer la prise de décision du délinquant. Suite à quoi, il vous faudra faire le point sur les moyens de résistance, de dissuasion, de détection et d'alerte qu'il est nécessaire de mettre en place.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite aussi d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier ou une galerie marchande doit attirer votre attention. N'hésitez pas à contacter les forces de l'ordre si lors de la commission d'un fait délictueux, vous avez une information à communiquer pouvant aider les enquêteurs.

En cas d'urgence composez le



et ne modifiez rien dans votre commerce avant l'arrivée des forces de l'ordre

Prenez le temps de photographier et répertorier tous vos objets de valeur, de noter leurs caractéristiques, ces informations seront très utiles en cas de vol. (informatique, caisse, matériel spécifique à votre activité ...)

Attention les factures ne font pas mention des numéros de série.

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Comment protéger son commerce des cambriolages



Un environnement favorable:

Les abords immédiats de votre commerce peuvent favoriser le passage à l'acte du délinquant. Soyez donc vigilant sur les points suivants :

- Efficacité de l'éclairage,
- Gestion de la végétation,
- Présence de zones de regroupements,
- Configuration facilitant l'emploi de véhicule bélier sur votre devanture,
- Remise en état des équipements urbains,
- Propreté des lieux.

L'aménagement urbain fait parti intégrante de la lutte contre les actes de délinquance. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à faire remonter vos observations aux responsables des espaces publics ou auprès des syndic de propriétaires suivant le cas.

La protection mécanique :

Toutes les ouvertures de votre commerces doivent faire l'objet d'une attention particulière.

La pose d'un rideau métallique à lames forcées équipé d'une serrure de haute qualité peut constituer une bonne résistance à l'effraction. Il convient que cet équipement ne puisse pas permettre un accrochage, qu'il coulisse dans un rail suffisamment profond avec un système anti-dégondage.

Les partenaires de votre sûreté



Le vitrage des devantures et les portes d'accès secondaire doivent aussi intégrer un degré de résistance élevé répondant à des normes.*

Pour les petites ouvertures, la pose d'un barreaudage scellé, permet de dissuader ou ralentir l'intrusion dans la mesure où les règles de conception sont respectées.*

Soyez très vigilant à la cohérence des matériaux employés. Une bonne protection mécanique montée sur une cloison faible ou un encadrement de mauvaise qualité ne peut pas répondre à votre attente.

La mise en place d'un coffre-fort doit également faire l'objet d'une analyse quant à son emplacement, son usage et la nature des biens qu'il va contenir.*

La protection électronique :

Si vous optez pour une protection électronique, faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide. (alerte via un téléphone portable ou un télésurveilleur)

Équipez votre rideau métallique d'un sabot de détection à l'ouverture

La pose d'une détection au choc et à l'ouverture sur tous les ouvrants est complémentaire à la détection volumétrique couramment mise en place.

Couplez votre détection d'intrusion à l'éclairage de votre commerce de manière à surprendre l'intrus, faciliter l'action des forces de l'ordre et améliorer la qualité de votre flux vidéo, si vous êtes équipés de caméras.

(La vidéoprotection fait l'objet d'une fiche spécifique)

Les bons comportements

Toute manipulation importante d'argent doit se faire en dehors de la vue du public.

Observez une vigilance accrue à l'ouverture et à la fermeture de votre commerce, évitez à ces moments là d'être seul.

La mise en place d'un code de bonne arrivée peut permettre de donner l'alerte.



* Parce que la mise en sûreté d'un lieu peut être complexe, les référents sûreté sont là pour vous aider et vous conseiller gratuitement.

En savoir plus sur : <http://www.referentsurete.com>

J'AI 18 ANS ET PLUS

Et j'ai obtenu :

BAC

Je m'inscris directement au concours SOG ...

BAC +3

Je m'inscris au concours SOG. Je peux faire GAV en attendant. En cas de réussite au concours SOG, je pourrai faire le concours officier en interne.

BAC +5

Je m'inscris au concours officier et/ou au concours SOG. Je peux faire GAV en attendant de passer les concours.



+ d'infos

MÉMENTO DU CANDIDAT GAV

[GENDARME ADJOINT VOLONTAIRE]

J'AI AU MOINS 17 ANS

Je ne peux pas passer le concours sous-officier, car je ne remplis pas encore les conditions d'âge.

Sans diplôme ou avec CAP/BEP

Je m'inscris en tant que GAV APJA* ou GAV EP*. Je passerai le concours SOG* en interne

avec BAC

Je peux devenir GAV APJA ou EP et je passerai le concours SOG en externe à 18 ans

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

*APJA : Agent de Police à Jurisprudence Adjointe
*EP : Emploi Particulier
*SOG : Sous-Officier de Gendarmerie

Région de gendarmerie des Hauts-de-France

RECREATION

Recrutement en ligne

SECURITE INTERIEURE

LA GENDARMERIE RECRUTE
TROUVEZ LE MÉTIER
QUI VOUS CORRESPOND

OFFICIER DE TERRAIN



OFFICIER OCTA



SOUS OFFICIER GENDARMERIE



SOUS OFFICIER CSTAGN



GENDARME ADJOINT VOLONTAIRE APJA



GENDARME ADJOINT VOLONTAIRE EP



RÉSERVISTE



BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



EN SAVOIR PLUS

www.defense.gouv.fr/jdc



**OBJECTIF
CITOYEN**

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

SGA
Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION
DU SERVICE NATIONAL